

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine sanitaire - Exercice 2020 - 2ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement et d'investissement à 6 associations œuvrant dans le domaine sanitaire, pour un montant total de 33 700 € conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer une convention d'investissement selon le modèle type prévu à cet effet avec l'association SLA aide et soutien ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

Cette dépense sera imputée respectivement, à hauteur de 27 500 € pour les subventions de fonctionnement et de 6 200 € pour les subventions d'investissement, aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**